



Compte rendu de la réunion de la Commission Mixte Paritaire Nationale des REMONTEES MECANQUES et DOMAINES SKIABLES

du 20 juin 2016

Présents à la réunion pour la délégation FO : Eric BECKER, Alain MATHIEU, Laurent FRESNO, Yves BOERI

A l'ordre du jour :

1. CDII
2. Classifications
3. Reclassement suite à inaptitude
4. Exercice de l'action syndicale
5. Points divers

1/CDII :

Nous tenons à féliciter la CGT et la CFDT pour leur sens des responsabilités ainsi que leur dynamique à défendre les intérêts des salariés qu'ils représentent.

Nous l'avions prévu, c'est chose faite, ils signeront un accord permettant la mise en place au sein de la branche de CDII de **600 heures** pour un maximum de 5% des contrats de l'entreprise ce qui peut représenter la moitié des contrats permanents, tout cela sur fond de loi El Khomri qui pourrait être pire. **A eux la responsabilité de leur engagement.**

2/Classification:

Quelques améliorations et propositions nous sont faites qui ne répondent malheureusement pas suffisamment à nos revendications particulièrement pour la réécriture de l'attribution des NR qui ne doivent pas OBLIGATOIREMENT se limiter à 4 pour l'expérience et 3 pour les autres qui n'est que partiellement prise en compte.

DSF par contre lance un débat sur la valorisation des indices soumis à la confirmation dès l'accès au poste pour en finaliser la valeur au bout de 4 saisons au lieu de 2 en fonction du nombre de NR déjà attribués. Compte tenu de la réalité de fonctionnement de la branche favorisant l'accès au CQP nous pensons qu'une négociation pourrait s'enclencher à la double condition que : les CQP soient obligatoirement proposés dès l'accès au poste ou sur simple demande d'un salarié qui l'a occupé ou l'occupe.

Aucune véritable augmentation des indices de la grille ne nous est faite.

Quelques nouveaux métiers apparaissent avec attribution d'indices non validés en CMP.

Adjoint au responsable de secteur = 215 (avant étaient précisés Adjoint et responsable de secteur)

Régulateur de secours = 203

Entretien animation d'espaces ludiques = 203

Animateur de vente internet = 202

3/ Reclassement suite à inaptitude:

Le débat avec de nouvelles propositions de DSF est relancé pour la prochaine paritaire. Il semble tout de même que notre revendication ait des chances de réussir lors de notre rendez-vous de novembre.

4) Exercice de l'action syndicale :

L'accord issu de notre revendication est signé en séance par l'ensemble des OS.

5) Questions diverses :

Nous revendiquons l'élargissement de l'attribution de la prime de départ à la retraite aux ayants droits en cas de décès d'un salarié qui aurait pu en bénéficier. Cela semble impossible à réaliser, pour la partie patronale. Nous nous interrogeons sur leur volonté de trouver un accord.

Une nouveauté, les salaires se sont glissés dans les questions diverses. 0% proposés par DSF, nous suggérons une avance de 1% à valoir sur décembre qui nous est immédiatement refusée.

Une précision nous est apportée par la délégation DSF en fin de séance, les revendications à venir ne pourront être prises en compte qu'à condition de signature d'accords proposés par DSF.

Comment pouvons nous envisager le dialogue social dans ces conditions, quel est le deal passé avec les OS signataires ?

Prochaine paritaire le 24 novembre.